

École de criminologie
Université de Montréal

Hiver 2025

Plan de cours
CRI1950A – INTRODUCTION À LA CRIMINOLOGIE
Vendredi 8h30 à 11h30

Audrey Deschênes, chargée de cours
audrey.deschenes.1@umontreal.ca

Disponibilités : après les cours et sur rendez-vous

Andréa Lagorse, auxiliaire d'enseignement
andrea.lagorse@umontreal.ca

Descripteur du cours

Le crime et la criminalité. Le criminel et la victime. La criminologie. La politique criminelle. Cours de service.

Contexte d'enseignement

Ce cours s'adresse à des étudiants n'ayant aucune notion de criminologie et qui veulent en apprendre davantage sur cette discipline. Par conséquent, aucune connaissance préalable n'est requise pour être inscrit dans ce cours. Ce cours permet aux étudiants d'avoir des premières bases en criminologie. En abordant des thèmes variés touchant de près ou de loin à la criminologie, les étudiants pourront s'engager dans un cursus universitaire en criminologie en ayant acquis des connaissances générales grâce à ce cours.

Objectifs du cours

Ce cours a pour objectif principal de fournir aux étudiants des connaissances de base dans le champ de la criminologie. Plus spécifiquement, il devrait permettre aux étudiants d'acquérir un savoir théorique, de comprendre les principaux enjeux et débats dominant en criminologie à l'heure actuelle et de pouvoir, à terme, développer une pensée critique et structurée. Au terme du cours, l'étudiant aura été initié aux diverses disciplines qui composent la criminologie. Il devra être capable de se positionner dans les divers débats qui entourent sa définition, son histoire, sa pratique, ses enjeux et sa professionnalisation. Il aura acquis une bonne connaissance des diverses institutions dans lesquelles elle est présente, il connaîtra le rôle et les missions des différents acteurs qui évoluent en son sein en tant que chercheurs ou acteurs professionnels.

Approches pédagogiques

Les cours sont des exposés magistraux et seront dispensés une fois par semaine. Les étudiants seront avisés via l'environnement numérique d'apprentissage Studium des changements ou des modifications éventuelles au programme via le forum nommé « Nouvelles » le cas échéant.

Une présentation PowerPoint sera rendue disponible la veille de chaque cours aux étudiants. Bien que les diapositives résument l'essentiel de la matière abordée en classe, des informations supplémentaires seront données chaque séance et pourraient faire l'objet d'une évaluation. Il est donc fortement recommandé d'assister au cours pour favoriser sa réussite.

Aucune lecture obligatoire n'est exigée pour ce cours.

Un forum nommé « Questions et Réponses » est également ouvert sur StudiUM, afin que les étudiants puissent poser leurs questions sur la matière du cours tout au long de la session.

Modalités d'évaluations des apprentissages

Les examens seront d'une durée de 3 heures chacun. Aucun matériel n'est autorisé pendant les examens.

Les examens seront composés de questions :

- à choix de réponses;
- vrai ou faux avec justification;
- de compréhension à courts, moyens et/ou longs développements.

Évaluation	Pondération	Échéance
Examen intra trimestriel	50%	21 février 2025
Examen final	50%	25 avril 2025

Examen intra trimestriel

Le premier examen aura lieu le vendredi 21 février 2025 de 8h30 à 11h30 au local E-310 du Pavillon Roger Gaudry. La matière à l'examen intra concernera les cours 1 à 6.

Examen final

Le second examen aura lieu le vendredi 25 avril 2025 de 8h30 à 11h30 au local A-3502.1 du Pavillon A du Campus MIL. Les apprentissages évalués à l'examen final sont ceux réalisés lors des cours 7 à 12.

Qualité de la langue : L'Université de Montréal reconnaît la qualité du français comme un critère d'évaluation des travaux et des examens. Les enseignantes et enseignants peuvent en tenir compte dans l'évaluation des travaux et des examens, et peuvent enlever **jusqu'à 10% de la note globale**.

Justification d'une absence : La note F* (échec par absence) est attribuée à l'étudiant qui ne se présente pas à un examen à moins que celui-ci ne justifie son absence. L'étudiant doit informer le département (responsable de programme ou TGDE) le plus rapidement possible et au maximum 7 jours ouvrables suite à la journée d'examen s'il ne peut se présenter à un examen. L'étudiant doit motiver son absence en remplissant le formulaire électronique DEEU dans son centre étudiant et fournir les pièces justificatives nécessaires.

Barème de notation

La notation finale du cours se fait selon le système littéral.

La grille de conversion des pourcentages utilisée est la suivante :

Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4,0	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très bon	77
3,0	B		73
2,7	B-		70
2,3	C+	Bon	65
2,0 (a)	C		60
1,7	C-		57
1,3	D+	Passable	54
1,0 (b)	D		50
0	E	Échec	- de 50

(a) = Note de passage dans un programme

(b) = Note de passage dans un cours et note maximale pour un examen de reprise

Calendrier des cours

Date	Séance	Éléments de contenu
Cours 1 (10 janvier) Sur Zoom	Introduction Évolution historique de la crimino. (partie 1)	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de la chargée de cours - Présentation du plan de cours - Criminologie aux 17^e et 18^e siècles - Auteurs clés durant ces périodes - Évolution du mouvement pénitentiaire
Cours 2 (17 janvier)	Évolution historique de la crimino. (partie 2)	<ul style="list-style-type: none"> - Criminologie au 19^e siècle - Auteurs clés durant cette période - Évolution du mouvement pénitentiaire
Cours 3 (24 janvier)	Notions fondamentales et lieux communs	<ul style="list-style-type: none"> - Notions de base en criminologie (p.ex. déviance, crime, criminalité)
Cours 4 (31 janvier)	Théories biologiques et théories sociocriminologiques (partie 1)	<ul style="list-style-type: none"> - Théories morphologiques - Théorie génétique - Théorie liée aux facteurs biologiques - Historique et définitions de base - Théories de la tension
Cours 5 (7 février)	Théories sociocriminologiques (partie 2)	<ul style="list-style-type: none"> - Théories de la réaction sociale - Théories de l'apprentissage social - Théorie du contrôle social

Cours 6 (14 février)	Théories psychocriminologiques	<ul style="list-style-type: none"> - Théories psychodynamiques - Théories de l'attachement - Théories cognitivo-comportementales
21 février	Examen intra (50%) – cours 1 à 6 (E-310, Roger Gaudry)	
Cours 7 (28 février) Conférence	Sectes	<ul style="list-style-type: none"> - Concepts théoriques - Caractéristiques - Dynamiques sectaires - Processus d'engagement et de sortie
3 au 9 mars	Semaine d'activités libre	
Cours 8 (14 mars)	Évaluation du risque de récidive	<ul style="list-style-type: none"> - Fondements, nécessité et principes - Types de facteurs de risque - Évolution des approches en matière d'évaluation du risque - « 8 centraux » et outils - Modèle RBR
Cours 9 (21 mars)	Délinquance juvénile	<ul style="list-style-type: none"> - Définition - Prévalence - Nature des crimes et des peines - Facteurs de risque et de protection - Développement activité délictuelle
Cours 10 (28 mars)	Inconduites, infractions et violences à caractère sexuel	<ul style="list-style-type: none"> - Définitions - Prévalence - Les différentes formes - Consentement
Cours 11 (4 avril)	Système de justice pénale	<ul style="list-style-type: none"> - Services de police - Étapes du processus pénal - Rôles des acteurs - Fondements et objectifs de la peine - Types et efficacité des peines
Cours 12 (11 avril)	Victimologie	<ul style="list-style-type: none"> - Historique et définitions - Victimes d'actes criminels - Sondages de victimisation - Évolution de la place de la victime dans le système de justice pénale - Droits des victimes - Conséquences de la victimisation - Besoins des victimes - Aide aux victimes et indemnisation
25 avril	Examen final (50%) – cours 7 à 12 (A-3502.1, Campus MIL)	

NB. Il est à noter que le plan de cours peut être modifié sans préavis de la part de la chargée de cours.

Références complémentaires (non obligatoires)

- Adam, C., Cauchie, J.-F., Devresse, M.-S., Digneffe, F., & Kaminski, D. (2014). *Crime, justice et lieux communs : une introduction à la criminologie*. Bruxelles : Larcier.
- Agnew, R. (1985). A revised strain theory of delinquency. *Social forces*, 64(1), 151-167.
- Andrews, D. A. & Bonta, J. (2006). *The psychology of criminal conduct*, 4^e éd., Newar (New Jersey), LexisNexis.
- Andrews, D. A. & Bonta, J. (2007). Modèle d'évaluation et de réadaptation des délinquants fondé sur les principes du risque, des besoins et de la réceptivité.
<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/rsk-nd-rspnsvty/index-fr.aspx>
- Blatier, C. (2015). *Introduction à la psychocriminologie*. Paris : Dunod.
- Blatier, C. (2018). *Les personnalités criminelles : évaluation et prévention*. Paris : Dunod.
- Casoni, D. & Brunet, L. (2003). *La Psychocriminologie : apports psychanalytiques et applications cliniques*. Les Presses de l'Université de Montréal.
- Cusson, M., Guay, S., Proulx, J. & Cortoni, F. (2013). *Traité des violences criminelles*. Hurtubise Hmh.
- Felson, M., & Boba, R. L. (Eds.). (2010). *Crime and everyday life*. Sage.
- Leman-Langlois, S. (2008). *La sociocriminologie*. Les Presses de l'Université de Montréal.
- Merton, R. K. (1938). Social structure and anomie. *American sociological review*, 3(5), 672-682.
- Messner, S. F., & Rosenfeld, R. (2012). *Crime and the American dream*. Cengage Learning.
- Proulx, J. (2011). *Profession : criminologue*. Les Presses de l'Université de Montréal.

Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : www.crim.umontreal.ca

Les étudiants sont invités à consulter le guide étudiant de leur programme :
<https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

StudiUM

Un site Internet du cours sera mis à disposition à partir du réseau interne de l'Université de Montréal. Les étudiants auront accès illimité au site durant toute la session, et ce, depuis le réseau interne de l'Université comme depuis leurs propres connexions Internet. Pour avoir accès au site, l'étudiant doit être dûment inscrit à l'Université de Montréal et être détenteur d'un UNIP, ce qui lui donnera accès à son portail UdeM.

Captation visuelle ou sonore des cours

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps.

Règlement des études de premier cycle

Les étudiants sont invités à consulter le règlement pédagogique complet :
<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#evaluation-des-apprentissages>

Révision de l'évaluation (article 9.5)

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme. Le formulaire est disponible sur le site du SAFIRE :
<https://safire.umontreal.ca/reussite-et-ressources/ressources-etudiantes/>

Défaut de se soumettre à une évaluation sous forme d'examen (article 9.7a)

La note F* (échec par absence) est attribuée à l'étudiant qui ne se présente pas à une évaluation, à moins qu'il ne justifie valablement son absence auprès du doyen ou de l'autorité compétente conformément aux modalités établies à l'article 9.9.

La note F (échec) ou le résultat (E) (échec, sans valeur numérique) est attribué à l'étudiant présent à une séance d'examen si elle/il ne remet aucune copie ou refuse de répondre à l'ensemble des questions d'une épreuve orale.

Examen différé (article 9.8)

Si l'étudiant est absent à un examen intratrimestriel pour un motif valable et s'il a respecté les procédures prévues au paragraphe 9.9, le doyen ou l'autorité compétente peut imposer un examen différé ou remplacer la note de l'examen intratrimestriel par la note de l'examen final ou par les autres évaluations du cours si aucun examen final n'est prévu. À moins de circonstances exceptionnelles, un examen intratrimestriel ne peut être différé qu'une fois et ne peut être différé au-delà de la fin du trimestre courant.

Si l'étudiant est absent à un examen final ou un examen de reprise pour un motif valable et s'il a respecté les procédures prévues au paragraphe 9.9, le doyen ou l'autorité compétente impose un examen différé. Un examen final ne peut être différé au-delà de la fin du trimestre suivant.

Si l'étudiant est absent à l'examen final différé et s'il a respecté les procédures prévues au paragraphe 9.9, un abandon de cours est enregistré.

Justification d'une absence (article 9.9)

L'étudiant doit motiver, par le biais du formulaire électronique approprié, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation, au plus tard dans les sept jours suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives, lorsque requises, doivent être dûment datées et signées. Le document doit préciser les activités auxquelles l'étudiant n'est pas en mesure de participer en raison de son état de santé, la date et la durée de l'absence. Il doit également permettre l'identification du professionnel de la santé qui le signe.

Plagiat (article 9.10)

Problèmes liés à la gestion du temps, ignorance des droits d'auteur, crainte de l'échec, désir d'égaliser les chances de réussite des autres – aucune de ces raisons n'est suffisante pour justifier la fraude ou le plagiat. Qu'il soit pratiqué intentionnellement, par insouciance ou par négligence, le plagiat peut entraîner un échec, la suspension, l'exclusion du programme, voire même un renvoi de l'Université. Il peut aussi avoir des conséquences directes sur la vie professionnelle future. Plagier ne vaut donc pas la peine!

Le plagiat ne se limite pas à copier-coller ou à regarder la copie d'un collègue. Il existe diverses formes de manquement à l'intégrité, de fraude et de plagiat. En voici quelques exemples :

Dans les travaux : copier un texte trouvé sur Internet sans le mettre entre guillemets et sans citer sa source; soumettre le même travail dans deux cours (autoplégat); inventer des faits ou des sources d'information; obtenir de l'aide non autorisée pour réaliser un travail.

Lors des examens : utiliser des sources d'information non autorisées pendant l'examen; regarder les réponses d'une autre personne pendant l'examen; s'identifier faussement comme un étudiant du cours. La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours.

Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants du premier cycle.*